



Informations sur l'Assemblée générale mixte des actionnaires du jeudi 5 mai 2022

Croissy-Beaubourg, le 15 avril 2022 15h00 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic annonce la tenue de son Assemblée générale mixte du 5 mai 2022 à 15h00 dans les locaux du cabinet Fieldfisher, 48 rue Cambon, 75001 Paris et les modalités de cette tenue, ainsi que le vote disponible par internet via la plateforme VOTACCESS.

Tenue de l'Assemblée générale, participation par vote par correspondance ou par procuration à privilégier

En raison de la situation exceptionnelle de pandémie de coronavirus, les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire 2022 sur le site de la Société : <https://www.theradiag.com/investisseurs/informations-actionnaires/assemblee-generale/>.

Dans tous les cas, par mesure de précaution, nous vous invitons dès maintenant à anticiper et à privilégier une participation à l'Assemblée Générale par les moyens de vote par correspondance ou par procuration mis à votre disposition. Les modalités précises de vote par correspondance ou par procuration sont décrites ci-après.

Modalités de vote à l'Assemblée générale

Les actionnaires de la Société sont invités à exprimer leur droit de vote préalablement à l'Assemblée générale selon les modalités rappelées ci-dessous :

- ✓ **le vote par internet VOTACCESS est disponible et doit être utilisé en priorité.** Theradiag a mis en place un système de vote disponible par internet. La **plateforme sécurisée VOTACCESS est ouverte à compter de ce jour, vendredi 15 avril 2022, jusqu'au 4 mai 2022 à 15h00. Toutefois, il est vivement recommandé aux actionnaires de ne pas attendre le dernier moment pour saisir leurs instructions de vote.**
 - Pour l'actionnaire nominatif : sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site OLIS Actionnaire dont l'adresse est : <https://www.nomi.olisnet.com>. Les actionnaires pourront se connecter à leur Espace personnel à l'aide de l'identifiant rappelé sur le Formulaire Unique envoyé avec la brochure de convocation ainsi que leur code d'accès habituels ;
 - Pour l'actionnaire au porteur : par le portail Internet de l'établissement teneur de compte qui assure la gestion des titres inscrits en compte sous la forme au porteur. Après s'être connectés avec leurs codes d'accès habituels, les actionnaires devront suivre les indications données à l'écran. Seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS pourront y avoir accès.

- ✓ Vous pouvez également voter par voie postale.
 - Pour l'actionnaire nominatif : en remplissant le formulaire de vote et en l'envoyant à CACEIS dans l'enveloppe T jointe au pli de convocation ou alternativement au siège social de la Société. Theradiag, 14 rue Ambroise Croizat, CS 90136 Croissy Beaubourg, 77 435 Marne-la-Vallée, et ce pour réception 3 jours en amont de l'Assemblée générale, soit le lundi 2 mai 2022 inclus. En dernier ressort vous pouvez utiliser l'adresse électronique : AG@theradiag.com.
 - Pour l'actionnaire au porteur : le formulaire de vote par correspondance est disponible sur le site internet de la Société et doit être renvoyé complété auprès de l'établissement teneur de compte qui assure la gestion des titres inscrits en compte sous la forme au porteur. Le formulaire doit être reçu 3 jours avant l'Assemblée soit le lundi 2 mai 2022. **Attention, les actionnaires au porteur doivent s'assurer que leur attestation d'inscription en compte (ou de participation) délivrée par leur intermédiaire financier est bien associée à leur formulaire de vote.** En dernier ressort, le formulaire peut être envoyé avec le nom, le nombre de titres, la banque et la ville de l'agence par courrier électronique uniquement si accompagné de l'attestation de participation auprès de theradiag@newcap.eu.

- ✓ **Pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à un tiers**
 - Pouvoir au Président : via la plateforme internet VOTACCESS ou par voie postale selon les modalités décrites ci-dessus ;
 - Pouvoir à un tiers : via la plateforme internet VOTACCESS ou si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS :
 - Pour l'actionnaire au nominatif : envoyer un email à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire et être reçu dans les délais légaux ;
 - Pour l'actionnaire au porteur : demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite par email à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com dans les délais légaux.

Toutes les modalités exactes de vote sont indiquées dans l'avis de convocation paru au BALO le 15 avril 2022, disponible sur le site internet de la société.

Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (<https://www.theradiag.com/assemblee-generale>). Pour toute question sur les modalités de vote, contactez l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse theradiag@newcap.eu.

Calendrier financier :

- **Assemblée générale annuelle**, le jeudi 5 mai 2022
- **Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2022**, le lundi 18 juillet 2022
- **Résultats du 1^{er} semestre 2022**, le lundi 19 septembre 2022

A propos de Theradiag

Theradiag est la société leader dans le monitoring des biothérapies dans le monde. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la Société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. A cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE) une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la Société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag

Bertrand de Castelnaud

CEO/Managing Director

Tél. : 01 64 62 10 12

contact@theradiag.com

NewCap

Communication financière et
Relations Investisseurs

Pierre Laurent

Quentin Massé

Tél. : 01 44 71 94 94

theradiag@newcap.eu

NewCap

Relations médias

Nicolas Mérigeau

Tél. : 01 44 71 94 98

nmerigeau@newcap.fr